

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2016**

**DELIBERATION N°BC/2016.00472**

**MARCHE 2014ASRI168 - MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'OUVRAGES DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE SUR LE FURAN ET SES AFFLUENTS – ANDREZIEUX-BOUTHEON, LA FOUILLOUSE, SAINT-PRIEST-EN-JAREZ, LA TOUR-EN-JAREZ**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 10 novembre 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 45

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 46

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**Pouvoirs :**

M. Gérard MANET donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Paul CELLE, M. Marc CHAVANNE, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Yves LECOQC

**Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 29 novembre 2016**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20161014-D20160047210-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161129

## **DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2016**

### **MARCHE 2014ASRI168 - MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'OUVRAGES DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE SUR LE FURAN ET SES AFFLUENTS – ANDREZIEUX-BOUTHEON, LA FOUILLOUSE, SAINT-PRIEST-EN-JAREZ, LA TOUR-EN-JAREZ**

Saint-Etienne Métropole a attribué, le 21 juillet 2014, au groupement VDI/RIPARIA un marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'ouvrages de franchissement piscicole sur le Furan et ses affluents sur les communes d'Andrézieux-Bouthéon (seuil des Peupliers, seuil de la Fabrique) La Fouillouse (seuil de prélèvement de Furania, seuil du lotissement Les berges ensoleillées) L'Etrat (seuil centre-ville) , Saint-Priest-en-Jarez (seuil Dupuy lieudit la Bertrandière vers le CHU) et la Tour-en-Jarez (seuil de la conduite d'assainissement sur l'Onzon).

L'enveloppe financière globale affectée à ces travaux a été fixée à 890 000 € HT.

Le forfait provisoire de maîtrise d'œuvre a été fixé à 81 500 € HT (forfait hors prestations complémentaires).

La mission de maîtrise d'œuvre comporte également des missions complémentaires :

- la réalisation de plan topographique : 7 600 € HT,
- la réalisation de sondages et de carottage : 9 800 € HT.

Soit un total de 98 900 € HT.

La durée globale du marché est de 42 mois et couvre un programme pluriannuel d'aménagement des seuils par tranches réparties comme suit :

- 2015/2016 : aménagement d'une passe à poissons sur le seuil des Peupliers et sur le seuil de la Fabrique,
- 2016/2017 : aménagement d'une passe à poissons sur le seuil de Furania et sur le seuil Dupuy,
- 2017/2018 : aménagement d'une passe à poissons sur le seuil de L'Etrat, sur le seuil du lotissement Les Berges ensoleillées et sur le seuil de la conduite d'assainissement sur l'Onzon.

La réalisation des deux premières tranches d'aménagement des seuils a mis en évidence deux points suivants :

1. un coût prévisionnel de travaux sous-évalué par rapport à la réalité des estimations en phase projet (PRO) calculées par le maître d'œuvre et les montants de travaux proposés par les entreprises.

Cette différence s'explique par plusieurs facteurs :

- le choix des espèces piscicoles pour le dimensionnement des ouvrages : les deux premiers ouvrages réalisés à Andrézieux-Bouthéon sont dimensionnés pour permettre à toutes les espèces d'eau vive de franchir ces seuils. Ceci a pour conséquence un nombre de bassins supérieur à une passe à poissons classique,
- les contraintes liées à l'occupation des sols à proximité des seuils : la présence de bâtiments et d'activités sur les rives a imposé le choix de solutions techniques plus onéreuses et des vérifications hydrauliques poussées,
- le choix du scénario retenu : pour le collecteur d'assainissement, le choix s'est porté sur la solution de dévoiement du réseau d'assainissement (230 485 € HT) plutôt que l'équipement du seuil (30 950 € HT).

2. Le choix de l'effacement des seuils Saint-Priest-en-Jarez (vers le CHU) et de L'Etrat plutôt que leur équipement par un dispositif de franchissement piscicole permettant ainsi de supprimer le risque d'inondation sur le CHU pour la crue centennale. La nature des travaux envisagés conduit à sortir ces deux ouvrages de la mission de maîtrise d'œuvre.

Par suite il convient de réévaluer l'enveloppe financière affectée aux travaux sur la base des estimations PRO et de redéfinir le périmètre d'intervention de la maîtrise d'œuvre.

Il est proposé :

- de porter l'enveloppe financière affectée aux travaux de 890 000 € HT à 1 109 975 € HT pour l'aménagement des quatre ouvrages suivants : seuil des Peupliers, seuil de la Fabrique, seuil de Furania et seuil de la conduite d'assainissement sur l'Onzon,
- de supprimer de la mission de maîtrise d'œuvre les trois ouvrages suivants : La Fouillouse (seuil du lotissement Les berges ensoleillées), L'Etrat (seuil centre-ville) et Saint-Priest-en-Jarez (seuil Dupuy lieudit la Bertrandière vers le CHU),
- de fixer la rémunération définitive du maître d'œuvre qui est portée de 81 500 € HT à 101 643,78 € HT.

La mission de maîtrise d'œuvre prendra fin à la fin de garantie de parfaitement des quatre ouvrages susvisés.

De plus, compte-tenu de la diminution de la prestation de sondages, le forfait de cette prestation complémentaire est ramené de 9 800 € HT à 6 665,00 € HT.

Le montant total de la prestation est ainsi portée à

<i>Désignation</i>	<i>Montant H.T.</i>
Mission de maîtrise d'œuvre	101 643,78 €
réalisation de plan topographique	7 600,00 €
Réalisation de sondages et de carottage	6 665,00 €
Total	115 908,78 €

Il est rappelé que dans le cadre du contrat de rivière Furan et affluents 2014-2019, ces travaux peuvent bénéficier de subvention de la part de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à hauteur de 50 %, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 20 % et du Département de la Loire à hauteur de 10 %.

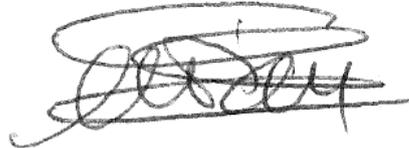
Cet avenant entraînant une augmentation d'environ 17,20 % du montant initial du marché, il appartient au bureau d'en autoriser la signature.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve la passation d'un avenant n°1 au marché n°2014 ASRI 168 ;**
- **signe l'avenant n°1 au marché n°2014ASRI168 conclu avec le groupement VDI/RIPARIA portant le montant du marché de 98 900 € HT à 115 908,78 € HT ;**
- **la dépense correspondante sera imputée à l'opération n° 357 du budget principal de l'exercice 2016 et suivants.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU